



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30
BP 70259
60250 MOUY

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 19 octobre 2022

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 6 septembre 2022 à 14h00 au CCAS de Mouy.

ORDRE DU JOUR

<u>1^{er} point</u>	Approbation du compte rendu précédent
<u>2^{ème} point</u>	Admission en non-valeur
<u>3^{ème} point</u>	Décision modificative CCAS et Résidence Autonomie.
<u>4^{ème} point</u>	Retour sur les Manifestations durant la Semaine Bleue du 3 au 9 octobre
<u>5^{ème} point</u>	Point Budget CCAS et Résidence Autonomie
<u>6^{ème} point</u>	Le Conseil de Vie Sociale à la Résidence Autonomie
<u>7^{ème} point</u>	Point fonctionnement de la Commission Permanente
<u>8^{ème} point</u>	Questions diverses

Déroulement de la séance :

La séance débute sous la présidence de Monsieur MAUGER Philippe, Maire de Mouy et Président du C.C.A.S., qui procède à l'appel :

Administrateurs présents :

Monsieur : MAUGER, LTEIF.

Mesdames : PATOUX, DEXTRE

Administrateurs excusés :

Mesdames : SEBIH, LACROIX, MOREL, ROMIEU.
Mme LACROIX ayant donné pouvoir à M MAUGER

Secrétaire de séance : Madame PATOUX

Le quorum est atteint.

1^{er} point **Approbation** du compte rendu précédent

Le compte rendu de la séance du 6 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Sa relecture rapide amène une question concernant le nombre de colis pour les personnes de plus de 63 ans. A cette date, il y a 86 colis pour les personnes seules et 167 pour les couples mais nous savons que ce chiffre va augmenter. Un nouveau point sera fait lors du prochain CA, incluant également le nombre de bons et de repas.

2^{ème} point **Admission en non-valeur**

Concernant le CCAS :

Une admission en non-valeur, pour le CCAS, est une aide remboursable, qui n'a, en réalité, jamais été remboursée.

Considérant l'état des admissions en non-valeur présenté par Madame Le Receveur Municipal,

Il est demandé de se prononcer favorablement à l'admission en non-valeur qui s'élève à 71,24 euros, représentant une partie d'un prêt octroyé à une personne qui n'a pas terminé le remboursement.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement.

Concernant la RESIDENCE AUTONOMIE :

Une admission en non-valeur, pour la Résidence Autonomie, est une dette de loyer non soldée. Considérant l'état des admissions en non-valeur présenté par Madame Le Receveur Municipal,

Il est demandé de se prononcer favorablement à l'admission en non-valeur qui s'élève à 11 880.70 euros, représentant les impayés de loyer de 2015 à 2021 d'un résident décédé.

Le Conseil d'administration se prononce favorablement.

De plus, le Conseil d'Administration souhaiterait que nous réfléchissions à une mise en place d'une étude sur plusieurs années concernant les admissions en non-valeur.

3^{ème} point **Décision modificative** CCAS et Résidence Autonomie.

Concernant le CCAS : Considérant que pour clôturer l'année il y a lieu d'augmenter l'article 64111 (personnel permanent),

Vu l'excédent qui figure à l'article 6419 (remboursement prestations sociales)

Il est demandé de modifier ainsi que suit le Budget du Centre Communal d'Action Sociale :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 012 : Charges de personnel :

Article 64111 : Personnel permanent + 10 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Article 6419 : Remboursement s/rémunération personnel + 10 000 €

Concernant la RESIDENCE AUTONOMIE :

Considérant le nombre de sorties à la résidence et les crédits inscrits au budget 2022

Il est demandé de modifier ainsi que suit le Budget du Centre Communal d'Action Sociale :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article 165 : Dépôt et Cautionnement + 2 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 165 : Dépôt et Cautionnement + 2 000 €

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement.

4^{ème} point **Retour sur les Manifestations** durant la Semaine Bleue du 3 au 9 octobre

D'une manière globale, nous pouvons noter, qu'à l'avenir, il faudra davantage travailler sur la communication en amont des événements à venir mais aussi expliquer à travers cette communication, l'intérêt et ce que nous proposons pour chaque événement. Par exemple, il semblerait opportun d'expliquer davantage ce qu'est un forum afin d'intéresser les mouysards et qu'ils sachent qu'ils pourront y trouver des réponses à leurs questions.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous un bilan par action.

Manifestations	Mise en place d'un Forum Sénior Le lundi 3 octobre	Mise en place d'un loto intergénérationnel Le mercredi 5 octobre	Mise en place d'une porte ouverte "Résidence Autonomie" Le vendredi 7 octobre	Sortie au Marché Fermier du département Le dimanche 9 octobre
Lieu	Salle Alain BASHUNG	La Résidence Autonomie, 7 rue des jardins	La Résidence Autonomie, 7 rue des jardins	Départ Mouy pour un AR à Beauvais sur le site du marché fermier
OBJECTIFS	<p>1-Permettre à tout mouyssard de plus de 60 ans d'être renseigné sur les différents dispositifs existants</p> <p>2-Mettre en lien les différents partenaires dans l'objectif d'une politique cohérente au sein de la commune, en direction des mouyssards de plus de 60 ans</p>	<p>1-Favoriser les échanges intergénérationnels</p> <p>2-Prendre conscience de nos différences mais surtout de nos complémentarités à travers un jeu en équipe intergénérationnelle (les enfants de l'accueil de loisirs et les résidents)</p> <p>3-Favoriser les échanges entre différents publics</p>	<p>1-Permettre aux mouyssards de mieux connaître la Résidence Autonomie</p> <p>2-Présenter les activités qui y sont proposées avec la possibilité d'inclure des mouyssards de plus de 60 ans dans ces activités</p> <p>3-Permettre aux résidents de la résidence autonomie d'exposer leurs travaux manuels dans lesquels ils ont des compétences certaines</p> <p>4-D'une manière globale, avoir un effet valorisant sur la résidence mais surtout sur les personnes qui y résident</p>	<p>1-Permettre aux mouyssards de plus de 60 ans de se rendre à un événement départemental</p> <p>2-Fédérer les personnes autour d'une sortie commune</p> <p>3-S'ouvrir vers l'extérieur</p>
BILAN	<p>23 Stands. Environ 70 personnes qui se sont rendues à cette manifestation. Retour très positif des partenaires qui ont pu dire avoir une réelle qualité d'échange avec les personnes et également avec les partenaires présents. D'autres manifestations vont avoir lieu entre partenaires suite à ce forum (J'aide ici l'Oise, Esprit Shaoyin...). De plus plusieurs RDV ont été pris avec la Directrice aux Affaires Sociales pour des suites à donner : France Alzheimer, conférence des financeurs...</p>	<p>Moment très convivial avec la présence de 25 résidents et de 15 jeunes de 8 à 10 ans de l'accueil de loisirs. Sur chaque table, nous avons « mêlé » jeunes et PA ce qui largement favorisé les échanges. Puis quelques enfants ont servi le goûter à tous. Volonté pour tous de renouveler cette expérience.</p>	<p>Environ, 40 personnes extérieures se sont rendues à l'après-midi « porte ouverte ». Un couple et trois personnes seules ont souhaité visiter l'appartement témoin que nous avons préparé, avec Mme JACQUES (intendante). Plusieurs résidents ont exposé leurs « créations », Alexandre STUDLER (animateur) avait préparé des tables pour expliquer les activités. Ce sont les résidents qui accompagnaient les personnes extérieures pour présenter le tout. Nous avons 4 intervenants extérieurs présents sur 5 et une très bonne ambiance de partage. Nous avons clôturé l'après-midi par une représentation de la chorale. Les résidents, l'équipe, comme les personnes qui ont poussé la porte de la résidence étaient ravis de cette expérience. Article positif dans le Bonhomme Picard.</p>	<p>Bilan plus mitigé. Seules 11 personnes étaient présentes sur cette sortie. Nous avons donc monopolisé les deux mini-bus. Peut-être que pour ce type de sortie (marché extérieur) une demi-journée aurait suffi.</p>

Suite à cette réflexion autour des manifestations, est questionnée la dynamique associative de la ville. Le Comité des Fêtes réunit les présidents des associations mais lors de leur dernière réunion, ils n'étaient que 4 personnes.

A ce jour, 42 associations reçoivent des subventions de la ville, ce qui est un chiffre important et qui montre un véritable dynamisme associatif. Malgré tout, peut-être, qu'à l'avenir, nous devons réfléchir à réunir autour de thématiques nos associations mousardes.

Nous notons également que de nombreuses associations, comme le Secours Catholique, sont en recherche de bénévoles. Dans les projets à développer, une après-midi autour du bénévolat pourrait être mise en place par le CCAS.

5^{ème} point **Point Budget CCAS et Résidence Autonomie**

Concernant le budget du CCAS et de la résidence, ils sont tous les deux à l'équilibre mais une question se pose quant à la facture d'énergie, en particulier celle de la RA.

Pour notre information, M Le Maire nous informe qu'au sein de la ville, la facture de chauffage passera probablement, de 148000 euros à 460000 euros cette année. Au des premiers critères donnés par l'Etat, M Le Maire nous indique que la ville devrait pouvoir émarger au dispositif « filet de sécurité » mis en place mais cela reste encore à vérifier.

Concernant l'utilisation des chauffages d'appoint à la résidence autonomie, elle est interdite. Le 17 décembre 2019, le conseil d'administration avait délibéré et décidé un tarif mensuel de 62 euros pour l'utilisation d'un chauffage d'appoint. Dans la réalité, cela n'a que très peu fonctionné car les résidents n'indiquaient pas s'ils utilisaient ou pas un chauffage supplémentaire et il était impossible de vérifier.

Ainsi, le conseil d'administration décide ce jour de ne pas appliquer ce tarif mais de rappeler aux résidents que l'utilisation d'un chauffage d'appoint est interdit au travers une réunion présidée par M le Maire le 17 novembre. Un courrier leur sera fait également.

6^{ème} point **Le Conseil de Vie Sociale à la Résidence Autonomie**

Le dernier CVS à la résidence autonomie a eu lieu le 4 novembre 2021. Depuis, certains résidents ont souhaité démissionner de leur poste de représentant.

Mme DEXTRE, ici présente, exprime être d'accord pour continuer à en être membre même si elle alerte sur l'importance d'avoir une fréquence « raisonnable » et des objets de réunion pertinents.

De plus, il est à noter que le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 amènent des modifications concernant la composition, le fonctionnement et les compétences du Conseil de Vie Sociale. Ainsi, il est pertinent de remettre en place un CVS en 2023 s'appuyant sur ces nouveaux attendus.

7^{ème} point **Point fonctionnement de la Commission Permanente**

Aujourd'hui, la commission permanente se réunit chaque lundi à 11h en présentiel et/ou en distanciel. Ce fonctionnement hybride devra nous permettre de traiter toute demande d'aide, chaque semaine, sans avoir toujours l'obligation de nous réunir physiquement mais à l'inverse, de traiter des sujets plus complexes, en présentiel, comme la mise à jour du règlement des aides financières.

8^{ème} point **Questions diverses**

Un cadeau pour les résidents de l'EPHAD « l'Age Bleu » de Mouy sera choisi et financé par le CCAS à hauteur d'environ 5 euros.

Une sortie au Marche de Noël d'Amiens sera proposée, par le CCAS, en décembre 2022.